

CNIS / Commission Environnement et développement durable

La base de données des ventes de produits phytosanitaires

René Lalement, Onema



12 avril 2016

Objectif et périmètre

> Objectifs :

- Calculer la redevance des agences de l'eau pour pollutions diffuses
- Suivre un facteur de pressions sur les milieux
- Mesurer la performance du plan Ecophyto

> Données de déclaration des ventes de produits phytosanitaires :

- Bilan annuel des ventes ou cessions en France, par les distributeurs, depuis le 01/01/2008 (outre-mer : 2009)
- + distributeurs de semences traitées, trieurs de semence et agriculteurs achetant à l'étranger, depuis 2012
- + registre des ventes, incluant code postal de l'acheteur, si redevance > 5000 euros



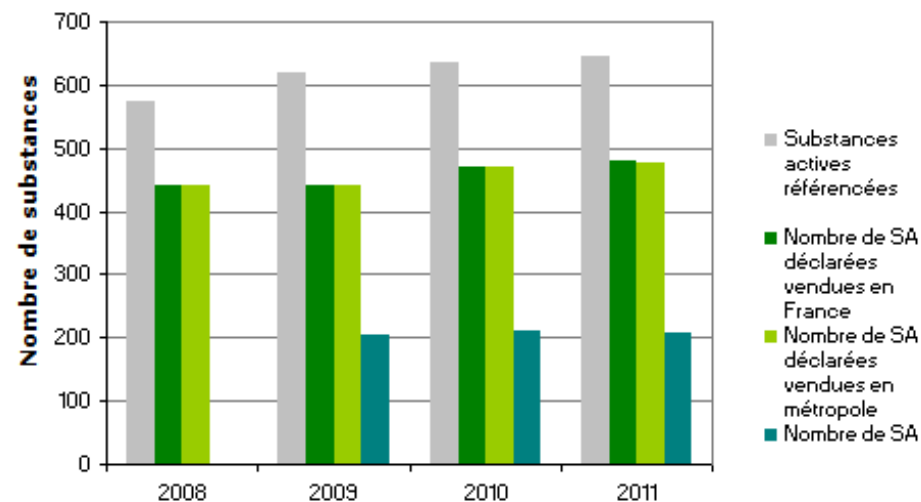
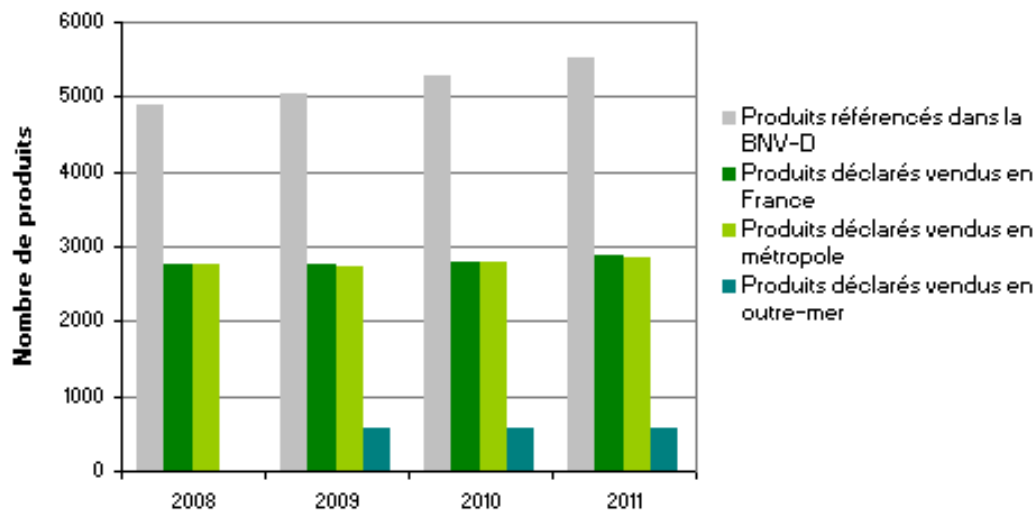
Résultats

> Données 2011 :

- 4 684 distributeurs en métropole, 78 en outre-mer.
- 5 514 produits, 645 substances
- 238 258 tonnes de produits vendus

> Évolutions 2009-2011

- Hausse du nombre de distributeurs, de produits et de substances vendues



Accès aux données

> **Situation actuelle :**

- arrêté de création de la BNV-D du 22 mai 2009
- accès restreint aux utilisateurs autorisés : droits d'accès nominatifs, règles de confidentialité

> **Sont-elles protégées par un secret ?**

- Secret statistique : ne s'applique pas, car donnée administrative (déclaration obligatoire)
- Secret industriel et commercial : ne s'applique plus, car relevant d'informations environnementales portant sur des émissions dans le milieu, depuis un avis de la CADA (décembre 2012)
- Secret fiscal : ne s'applique plus, car levé pour les données environnementales issues des redevances des agences de l'eau (loi de finances rectificative 2013, décembre 2013)

